



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
Direction des collectivités,
de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN et 7 JUILLET 2024

ARRETE

portant publication de la liste des candidats

LE PREFET DE LA MANCHE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** l'article R. 101 du code électoral,
- VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU** le tirage au sort effectué à la préfecture de la Manche, par circonscription, le dimanche 16 juin 2024 à partir de 18h10 pour l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour le scrutin du 30 juin 2024, la liste des candidats et de leurs remplaçants définitivement enregistrée, s'établit, par circonscription et dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage à l'issue du tirage au sort, comme suit :

**Candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour des élections législatives
Des 30 juin et 07 juillet 2024**

CIRCONSCRIPTION N°1 - SAINT-LÔ

N° de panneau	Candidat	Remplaçant
1	MASSON Michaël	VINCENT Antoine
2	HEDOUIN Guillaume	SABIR Nassima
3	LEWI Olivia	LEMIÈRE Françoise
4	GOSSELIN Philippe	CASTELEIN Christèle
5	SIMON Franck	PETIT Christelle
6	POISSON Jacques	FONTAINE Morgane
7	BESAGNY Laurent	DANIEL Louis
8	RAJAUT Baptiste	ESCOLIVET Ianis

**Candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour des élections législatives
Des 30 juin et 07 juillet 2024**

CIRCONSCRIPTION N°2 - AVRANCHES

N° de panneau	Candidat	Remplaçant
1	RETAILLEAU Hervé	CAILLARD Danielle
2	SORRE Bertrand	FILLÂTRE Marie-Hélène
3	TRAN Mai	MARIETTE Annie
4	GRIMBERT Patrick	DESVAGES Manon
5	KURDZIEL Marie-Françoise	BODIN Yannick
6	BARENTON GUILLAS Julie	GRASSET Carine

**Candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour des élections législatives
Des 30 juin et 07 juillet 2024**

CIRCONSCRIPTION N°3 – COUTANCES

N° de panneau	Candidat	Remplaçant
1	VEROVE Gaëlle	BOUTON William
2	GIRY Pierre	QUETIER Marion
3	VERLEYEN Aurélien	ABADIE Eve
4	AYOUTI Mansour	LANGLOIS Pierre
5	MAUBÉ Stéphanie	SAVARY Christian
6	GUYOT Christian	DUCLOS Florence
7	TRAVERT Stéphane	LECONTE Valerie
8	QUESNEL Yohann	TOUQUETTE Yvan

**Candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour des élections législatives
Des 30 juin et 07 juillet 2024**

CIRCONSCRIPTION N°4 – CHERBOURG

N° de panneau	Candidat	Remplaçant
1	LEPETIT Yann	MAHÉ Florence
2	MARGUERITTE Camille	HAMON Julien
3	CONQUER Nicolas	LEGRAND Sylvain
4	DA CRUZ-LEGELEUX Yann	BRANTHONNE Philippe
5	BENRAMDANE Abdelkader	FOUQUES-GAUTIER Salomé
6	PIC Anna	PLAINEAU Nadège

ARTICLE 2 : Les députés sont élus pour 5 ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, par circonscription.

ARTICLE 3 : Pour qu'un candidat soit élu au 1^{er} tour de scrutin, il doit avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu, au 1^{er} tour, un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription.

Si un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour.

Si aucun candidat ne remplit cette condition, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.

Si au moins deux candidats remplissent les conditions ci-dessus mais qu'un seul a fait acte de candidature pour le second tour, cette circonstance ne permet pas à un autre candidat présent au premier tour mais ne remplissant pas ces conditions de se présenter au second tour.

ARTICLE 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à mesdames et messieurs les maires des communes de chaque circonscription, à charge pour eux d'en assurer la publication.

Saint-Lô, le 16 juin 2024

Pour le Préfet
la Secrétaire Générale



Perrine SERRE